

## CERTIFICAT DE NON CONTRE INDICATION MEDICALE A LA PRATIQUE DE LA PLONGEE SOUS MARINE AVEC SCAPHANDRE ou DE LA RANDONNEE SUBAQUATIQUE

Madame, Monsieur, Chers Parents,

Votre enfant est inscrit sur un séjour de vacances au cours duquel il pratiquera l'initiation à la plongée ou la randonnée subaquatique.

La législation en vigueur nécessite qu'il soit en possession d'une autorisation parentale <u>et</u> d'un certificat médical de non contre indication à la pratique de cette activité.

Vous trouverez ci-dessous un certificat type que nous vous invitons à faire remplir par votre médecin et à joindre au dossier sanitaire.

	<b>CERTIFICAT MEDI</b> (à remplir par le méd		
Je soussigné(e), M		c	locteur en médecine,
certifie que l'enfant (Nom, prénom)			
que j'ai examiné(e) ce jour, ne pr sous-marine avec scaphandre ou la		ue contre indiquant la p	ratique de la plongée
Fait à	, le/	<i>J</i>	
	Signature <u><b>et</b></u> ca		
	AUTORISATION PARI		
Je soussigné(e) M			
Père, mère, tuteur de l'enfant			
Autorise celui-ci à pratiquer la plor cadre de son séjour en centre de va		phandre ou la randonnée	subaquatique dans le
Fait à	, le/	/	
	Signature du re	orésentant légal	

Réglementation Jeunesse et Sports. Annexe de l'arrêté du 20/06/2003 :

« La plongée avec scaphandre autonome se pratique en milieu naturel ou en bassin »

Que l'activité soit organisée par le centre lui-même ou sous-traitée par un établissement d'activités physiques et sportives, celle-ci doit se dérouler conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 juin 1998 relatif aux règles techniques et de sécurité dans les établissements organisant la pratique et l'enseignement des activités sportives et de loisirs en plongée autonome à l'air. Elle est conditionnée par la présentation d'une <u>autorisation parentale et d'un certificat médical de non contre indication à la pratique considérée</u>. L'activité est encadrée par une ou plusieurs personnes titulaires du Brevet d'Etat d'éducateur sportif, option plongée subaquatique.